



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°123 Mardi 15 septembre 2009

La rentrée scolaire :

49 enfants sont accueillis cette année : 27 élèves en CE1, classe assurée par la directrice Madame CAYRE Nathalie, 22 élèves en CE2, classe assurée par Monsieur THIBAUD Jean-Luc et Mademoiselle BAILLY Chloé à qui nous souhaitons la bienvenue. Ils se partagent les heures d'enseignement en CE2, avec chacun un mi-temps. Nous accueillons également Madame MAURIN Magali qui les assiste en contrat d'accompagnement à l'emploi (Education Nationale).

Outre le grand ménage d'été, des travaux d'entretien ont été effectués pendant les vacances, des aménagements faits, du mobilier et matériel achetés – 2 bibliothèques ; tables et chaises. “Un grand coup de chapeau” pour le travail des agents communaux qui, durant ces 2 derniers mois, et malgré les fortes chaleurs, ont tout mis en œuvre pour que la cour et les locaux soient les plus accueillants et fonctionnels.

Ces travaux ne sont pas forcément très visibles, mais ils répondent à des besoins réels, ou à de nouvelles normes à appliquer ... et prennent du temps.

Grippe H1N1

Bien évidemment, des règles d'hygiène très strictes nous sont imposées : distributeurs de savon, essuie-mains jetables, nouvelles poubelles à pédale, tapis neufs, nettoyage et désinfection quotidienne du matériel scolaire et des locaux. L'achat préventif de masques et celui de désinfectants spécifiques ont fait l'objet d'une commande particulière ... Nous comptons sur le sens de la responsabilité de chaque famille pour respecter rigoureusement les consignes leur ayant été données à la rentrée par les enseignants.

Sécurité aux abords de l'école :

Dans un souci de sécurité pour tous, adultes et enfants, nous demandons expressément aux parents – ou accompagnants – de ne stationner ni devant la mairie, ni sur les trottoirs aux heures d'entrée et de sortie des classes. Il convient d'utiliser le parking de la salle socioculturelle, puis le passage protégé pour traverser. Merci de votre compréhension.

Restauration scolaire :

Tous les enfants scolarisés déjeunent à la cantine. Des radiateurs plus performants y ont été installés. En ce qui concerne les repas, nous participons au Programme National Nutrition Santé et suivons les recommandations du Conseil National de l'Alimentation. C'est pourquoi nous continuerons, et accentuerons, la consommation de produits « bio » introduite au printemps dernier – ainsi que celle des productions locales, de saison.

C'est bien là un des avantages très appréciables de nos villages où “une cuisinière cuisine”, dans nos propres locaux, avec des produits de qualité et les plus sains possibles !

Nous souhaitons à tous une bénéfique année scolaire.

Loto du club Cyclo :

Le Président du club Cyclo d'AUSSAC-VADALLE nous informe que le loto du club est annulé.

Cinéma à Vadalle :

La prochaine séance de cinéma organisée par le Comité des fêtes se tiendra jeudi 24 septembre à 20h45 au Centre socioculturel, pour le film PUBLIC ENNEMIES, avec Johnny DEPP, Christian BALE, et Marion COTILLARD de Michael MANN. Pour plus de renseignements prendre contact avec Madame ANCEAUX au 05.45.20.61.61

Club des aînés :

Nous vous informons que le Club des aînés a repris son activité le 10 septembre 2009, un jeudi sur deux au Centre Socioculturel.

Calitom :

Nos déchets, quels coûts ? Les élus de Calitom vous répondent jusqu'au 18 septembre prochain au n° vert 08.00.50.04.29 de 10h à 13h.

La Maison de l'emploi :

Depuis le 03 juillet 2009, la Maison de l'Emploi de Nord Charente a changé de coordonnées.

Maison de l'Emploi du Nord Charente
5 bis passage du Chêne Vert 16700 RUFFEC
Tél : 05.45.89.48.05 Mobile : 06.19.14.81.06 Maisonemploi.nordcharente@orange.fr

Vol de mobilier urbain :

Encore un vol au détriment de la commune. Cette fois c'est la barrière en fonte de la place Hériard d'Aussac qui a été dérobée !!!!
Nous avons appris que plusieurs habitants ont aussi été victimes de vols de mobiliers de plein air. Soyons vigilants.

Conciliation :

Vous recherchez une solution à l'amiable, suite à un désaccord avec un commerçant, une entreprise, un voisin, c'est simple et gratuit, le conciliateur de justice est là pour vous aider.
Monsieur Yves CASSAN, tient une permanence les 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 14h à 17h à la Mairie de Saint Amant de Boixe, vous pouvez également le joindre au 05.45.39.72.15.

Urbanisme :

Nous vous informons qu'un dossier de Demande préalable (DP), conformément au règlement national d'urbanisme et en accord avec la carte communale, doit être obligatoirement déposé en Mairie avant toute construction :

- - de clôture (façade et côtés), grillages compris ;
- - de piscine, y compris les piscines hors sol qui restent plus de 3 mois installées ;
- - d'abris de jardin, sont également concernés les abris démontables (acier ou bois) au dessus de 2 m²
- - de garage jusqu'à 20 m²

Concernant les permissions de voirie, lors de la construction de la clôture, nous vous rappelons qu'au niveau de l'entrée donnant sur la route une distance minimale de 5 mètres de l'alignement doit être respectée. Il s'agit de permettre le stationnement d'un véhicule en dehors de la voie publique pour préserver la sécurité des usagers à l'occasion des manœuvres d'entrée et de sortie. Le dispositif ainsi réalisé correspondra à un trapèze. Pour plus d'informations veuillez contacter le secrétariat de mairie.

Environnement :

Actuellement nous rencontrons un accroissement des dépôts sauvages de déchets. Plusieurs déchetteries sont accessibles aux alentours (Puyréaux, Vars etc.). Il n'est pas tolérable de transformer les fossés des chemins et les bois en décharges publiques. Nous vous remercions d'être attentifs à ce problème et de nous signaler les dépôts que vous pourriez découvrir sur la commune.

Parc Eolien :

Les travaux se poursuivent conformément au planning. La voie de desserte est terminée et les quatre plateformes sont en cours de finition. Un gros travail de ferrailage va débuter qui devrait se terminer par la mise en place des viroles (pièce de liaison entre la base béton et le mat de l'éolienne) très prochainement.

Petit rappel :

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Le lundi de 14h à 18h

Le mardi et le mercredi de 9h à 12h

Le jeudi de 14h à 17h30